

EXEMPLE INDICATIF DE PLANIFICATION DES TRAVAUX⁽¹⁾ POUR PASSER D'UNE CONFIGURATION T5 OPEN EN T5 INTÉGRAL

| JOUR 1 | JOUR 1 | JOUR 3 | JOUR 4 | JOUR 5 | JOUR 6 | JOUR 7 |
|---|--|---|--|--|---|--|
| <p>Retirer les équipements de votre ancien dressing et désinstaller la baignoire dans la salle de bains 2. Désinstaller l'un des meubles vasque de la salle de bains, réserver.</p> <p>Protéger les surfaces intérieures exposées aux travaux.</p> <p>Installer le dispositif de ventilation (bouche d'extraction VMC) de la 3^{ème} pièce d'eau à partir de la bouche d'extraction de la 2^{ème} salle de bains.</p> <p>Poser la cloison de la nouvelle chambre, placard compris.</p> <p>Poser la cloison de séparation dans l'actuelle salle de bains 2 pour créer les deux nouvelles pièces d'eau 2 et 3. Positionner ensuite les deux cloisons de douche et les bacs de douche dans les 3 nouvelles pièces d'eau.</p> <p>Créer une ouverture dans la cloison pour la future porte (accès chambre 4 / dégagement).</p> | <p>Installer le bâti de porte* (accès chambre 4/ dégagement). Installer la porte.</p> <p>Réaliser les joints autour des plaques de plâtre des cloisons (1^{ère} passe).</p> <p>Réaliser les joints autour des plaques de plâtre des cloisons (2^{ème} passe).</p> <p>Couper et coller des plinthes sur les nouvelles cloisons.</p> <p>Réaliser les joints souples acryliques autour des plinthes et huisseries (porte, placard).</p> | <p>Poncer les joints autour des plaques au papier de verre fin pour égaliser le support.</p> <p>Peindre les nouvelles cloisons (1^{ère} couche). Conseil : Pour une facilité de mise en œuvre et éviter les odeurs de solvant chimique, préférez une peinture acrylique.</p> | <p>Poncer légèrement le support au papier de verre fin pour retirer les aspérités**.</p> <p>Peindre les nouvelles cloisons (2^{ème} couche).</p> | <p>Effectuer l'étanchéité type «fermasec***» des surfaces autour des trois nouvelles douches.</p> <p>Poser la faïence murale dans les trois nouvelles pièces d'eau.</p> <p>Aménager le placard de la chambre 4 portes, étagères, penderie.</p> | <p>Réaliser les joints de faïence murale.</p> | <p>Dans la pièce d'eau 4 positionner la vasque et les wc.</p> <p>Installer le meuble vasque réservé de la salle de bains d'origine dans la pièce d'eau 3.</p> <p>Raccorder les arrivées et évacuations d'eau dans les 3 nouvelles pièces d'eau (emplacements prévus sur plan).</p> <p>Installer les sèche-serviette et les luminaires au-dessus des vasques.</p> <p>Procéder aux raccordements électriques (arrivées prévues sur le plan).</p> |

Travaux chambre^{(1) (2)}

Travaux Salle de bains^{(1) (2)}

Plomberie

Cloison type placoplan / Menuiserie

Peinture

Carrelage

Électricité

* Bâti de porte : Éléments constituant le cadre d'une porte dans lequel vient s'insérer le battant. ** Aspérités : Irrégularités d'une surface pouvant la rendre inégale et rugueuse. *** Fermasec : Système de protection à l'eau posé sous le carrelage des murs et des sols dans les pièces pouvant être exposées à l'humidité.

EXEMPLE DE TRANSFORMATION
EN T5 INTÉGRAL HO[M]DYSSÉE



 Arrivée électrique pour futur sèche-serviette.

 Arrivée électrique pour futur éclairage avec interrupteur.

 Arrivées et évacuations d'eau pour futurs vasque, baignoire et WC.

CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER - Siège social 12 place des États-Unis - 92545 MONTROUGE cedex - Société Anonyme au capital de 125 112 255 euros - 380 867 978 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire FR 12380867978 - Groupe Crédit Agricole.

(1) Le présent guide de planification des travaux est accessible à nouveau sur www.ca-immobilier.fr/guide-homdyssée. Il a été réalisé par Crédit Agricole Immobilier à l'attention exclusive des acquéreurs d'appartements Ho[m]dyssée sur la base d'une journée de travail que les travaux soient réalisés par l'acquéreur disposant de notions de bricolage et/ou par un professionnel du bâtiment. Il reprend les détails des reconfigurations possibles, les étapes à suivre selon la transformation choisie pour agrandir le séjour en supprimant un cloison avec la chambre, ou créer une chambre supplémentaire, ou transformer un dressing en salle de bains, ou encore une salle de bains en deux salles d'eau, et inversement, la planification indicative des travaux et les corps d'état concernés ainsi que les normes en vigueur notamment de sécurité à respecter. Selon le plan initial choisi par le réservataire, (Open, Confort ou Intégral) et la reconfiguration souhaitée, certains équipements et matériels peuvent être à la charge de l'acquéreur tels que vasque, porte-serviettes, cloisons, aménagements de placards, faïence murale, équipements de dressing... Ce guide est donné à titre purement indicatif sans aucune garantie d'exhaustivité du nombre et du contenu des étapes à réaliser, ni des délais d'achèvement ou des résultats obtenus après la reconfiguration. Il constitue un simple outil d'information supplémentaire mais aucunement un outil d'aide à la prise de décision de reconfiguration qui relève de la seule responsabilité de l'acquéreur.

(2) Les travaux d'évolutivité portent, selon le choix de la reconfiguration, sur la pose de cloisons ou la réalisation de branchements électriques, sans reprise des sols, et ne portent pas sur la plomberie, l'électricité ou le chauffage de structure. L'acquéreur peut décider de réaliser lui-même et à ses seuls frais ces travaux s'il considère, à sa seule discrétion, qu'ils sont à sa portée. Dans le cas contraire, il lui incombe de les confier à un professionnel du bâtiment. Crédit Agricole Immobilier ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du choix de l'acquéreur de confier ou non la réalisation des travaux à un professionnel ni des travaux effectués, notamment en terme de conformité ou de sécurité. Crédit photos : iStockphoto. Illustrations : Golem Images / Marsatwork. Illustrations non contractuelles dues à une libre interprétation de l'artiste et susceptibles de modifications pour raisons techniques et administratives. Conception : Marsatwork. © Crédit Agricole Immobilier - Septembre 2016. Toute reproduction du contenu de ce support sans autorisation de Crédit Agricole Immobilier est interdite. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.